

Communiqué de presse du Commissariat aux Assurances

Recul du marché des assurances au 2^{ème} trimestre 2020

Après un début d'année déjà en retrait l'activité du marché de l'assurance poursuit son mouvement de repli au cours du deuxième trimestre de 2020: toutes branches d'assurances confondues, les primes diminuent de 19,54% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Sur les six premiers mois de l'exercice 2020 l'encaissement global enregistre une décroissance de 20,04% avec des primes en recul de 33,78% dans les branches de l'assurance-vie, mais en augmentation de 8,81% en assurance non vie.

La crise sanitaire qui a éclaté vers la fin du 1^{er} trimestre 2020 a ainsi impacté de manière prioritaire l'assurance-vie où les incertitudes relatives aux perspectives économiques et à l'évolution des marchés financiers conduisent les investisseurs à adopter une attitude attentiste, aussi bien pour ce qui concerne les nouveaux investissements que les rachats, alors que l'assurance non vie semble moins touchée, du moins dans le court terme.

Comme déjà au premier trimestre, la baisse de l'encaissement touche de manière très inégale les différentes branches d'activité : les primes des produits à rendements garantis reculent de 65,71% alors que celles des produits en unités de compte ne connaissent qu'une baisse de 5,24%. Il convient de remarquer qu'une partie de ce recul est imputable à un transfert de portefeuille vers le Luxembourg d'un montant supérieur à 2 milliards d'euros opéré au cours du 1^{er} trimestre de 2019 et impactant avant tout l'assurance classique à rendements garantis.

Le total des provisions techniques des assureurs vie s'établit à 199,84 milliards d'euros à la fin juin 2020, en progression de 2,89% par rapport à la fin juin 2019 et de 4,23% par rapport à la fin mars 2020. L'augmentation de 8,10 milliards du 2^{ème} trimestre 2020 résulte pour l'essentiel de la reprise des marchés financiers et n'est imputable à une collecte nette positive qu'à raison de quelque 0,71 milliards. Les nouvelles primes dépassent les rachats seulement pour les produits en unités de compte. Le taux de rachat annualisé se situe au niveau de 7,82% des provisions techniques, soit un taux inférieur à celui de 8,99% enregistré au premier trimestre.

L'assurance non vie progresse de 8,81% sur les six premiers mois de 2020. Cette progression n'est plus quasi-exclusivement imputable aux retombées de l'agrément de compagnies ayant choisi le Luxembourg comme lieu d'installation suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne, ces compagnies ayant atteint à présent leur régime de croisière. Leur encaissement croît néanmoins de 9,33%, alors que les autres entreprises opérant en dehors du Luxembourg dans les branches d'assurances non vie autres que les assurances maritimes connaissent une hausse de leur encaissement de 9,58%. L'assurance maritime pour laquelle seuls les chiffres du 1^{er} trimestre sont disponibles et qui est essentiellement le fait de quelques grandes mutuelles dont l'encaissement reflète l'évolution des sinistres a progressé de 7,87% au cours de cette période.

L'ensemble des données est disponible sur le site internet www.caa.lu du Commissariat aux Assurances.